

## APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Porteur de projet en agriculture urbaine au  
Quartier des Châtillons à Reims



Avec le soutien de



Date de publication de l'AMI	6 septembre 2023
Date limite de dépôt du dossier de candidatures*	10 novembre 2023
Adresses électroniques	rjubera@agrosolutions.com

*\*Date limite mise à jour le 16 octobre 2023*

## Table des matières

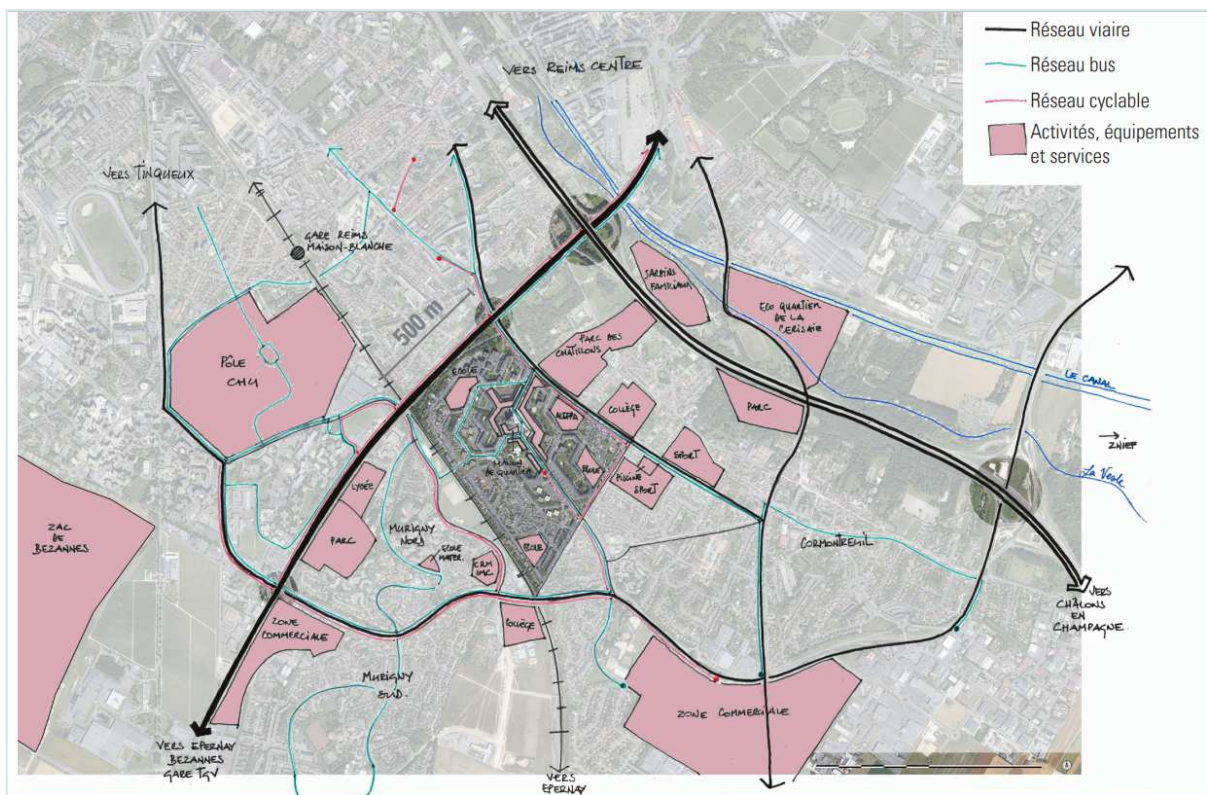
1.	CONTEXTE ET PRINCIPES DIRECTEURS DE L'AMI .....	3
1.1.	Présentation du quartier des Châtillons à Reims .....	3
1.2.	L'ambition d'une agriculture urbaine aux Châtillons .....	6
1.3.	Intégration au projet « quartier fertiles » porté par le Grand Reims et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine .....	7
1.4.	L'objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt .....	8
2.	PRESENTATION DES SITES & TYPOLOGIES DE PROJETS ATTENDUS .....	9
2.1.	Toiture de l'immeuble neuf d'activités _ Place des Argonautes .....	9
2.2.	La toiture de parking souterrain « Dalle » _ Boulevard Vasco de Gama .....	11
2.3.	Cœur d'îlot aux abords du 43 bis et 45 rue Dumont d'Urville .....	12
2.4.	Exemple de scenarii possibles sur les 3 sites .....	13
3.	CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DU FONCIER .....	15
3.1.	Aménagements des terrains .....	15
3.2.	Conditions de mise à disposition .....	16
3.3.	Suivi des projets .....	16
4.	MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION DES CANDIDATS .....	16
4.1.	Profil du candidat recherché .....	16
4.2.	Dossier de candidature .....	17
4.3.	Sélection des candidats .....	18
5.	CALENDRIER GLOBAL DE L'AMI .....	18
	ANNEXES .....	20





Le quartier a été conçu dans l'esprit d'un village :

- Avec en son centre, les boutiques, les services publics, administratifs et sociaux, autour d'une grande place centrale, surplombée par la Tour des Argonautes « pour faire clocher » ;
- Un quartier où il fait bon vivre, se promener (ilots de nature) et dans lequel il y a un sentiment de rue passante ;
- L'habitat est pensé avec une graduation des volumes, allant des 17 étages de la tour des Argonautes, d'immeubles R+7/R+8/R+4, jusqu'aux maisons individuelles ;
- Le quartier comprend aussi un foyer pour personnes âgées, un linéaire de cellules d'activités (constitué d'une cinquantaine de locaux, dont 38 commerces, des services de proximité et quelques locaux associatifs\*), une maison de quartier, 3 écoles au cœur des Châtillons, ainsi qu'une école élémentaire, un collège et un lycée à proximité immédiate.



Plan de situation du quartier des Châtillons, 2016 (Source : Plan guide du cabinet AREP)

Les activités implantées dès la création du quartier n'ont pas périclité et grâce à une offre de services riche et variée, les Châtillons ont pu devenir avec le temps un lieu de destination.

Les habitants ainsi que les personnes y travaillant maintiennent cette identité et contribuent pleinement à l'image globalement positive du quartier, malgré des faiblesses que la rénovation urbaine tente de solutionner.

Construit au cours de la période 1965 et 1975 dans une logique de grand ensemble, le quartier fait actuellement l'objet d'un ambitieux projet de rénovation urbaine portée par le Grand Reims, la ville de Reims, Plurial Novilia et soutenu par l'ANRU dans le cadre d'une convention signée fin 2019, ainsi que la Région Grand Est.

\*L'offre associative du quartier se développe toujours, avec notamment une conciergerie solidaire dont l'installation est prévue dès 2024, et possiblement filière de distribution des productions issues de l'agriculture urbaine. Pour plus d'information sur la structure, nous vous invitons à consulter leur site internet, à l'adresse suivante : <https://conciergerie-solidaire.fr/>



## FOCUS \_ Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) du quartier des Châtillons

Les enjeux du projet urbain sont les suivants :

- Recomposer un espace central davantage vivant, ouvert, connecté et commercial,
- Créer des connexions entre le quartier, la commune de Cormontreuil et sa zone d'activité, le parc des Châtillons et la coulée verte (aménagements paysagers en bords de Vesle et de canal traversant l'agglomération d'est en ouest), et le parc d'activités de Bezannes,
- Transformer l'image du quartier en restructurant le parc de logements existants et en apportant une offre nouvelle, complémentaire, en termes de typologie, de forme urbaine et de public ciblés.
- Repenser qualitativement les espaces extérieurs publics et résidentiels collectifs, ainsi que leurs équipements afin de veiller à la tranquillité, la convivialité, et la praticité des lieux.

Au terme de ce nouveau programme de rénovation urbaine, Plurial Novilia aura :

- Réhabilité 2322 logements locatifs sociaux
- Déconstruit 245 logements locatifs sociaux
- Construit 40 maisons dédiées à l'accession sociale et un immeuble locatif tertiaire
- Requalifié l'intégralité des espaces extérieurs résidentiels collectifs

En complément de ses actions de requalification de l'espace public, le Grand Reims, avec le soutien de la Ville de Reims, va aménager une ligne de bus à haut de service (BHNS) passant par le quartier des Châtillons à l'horizon 2025.

En tant que marqueur de la modernisation du réseau et de l'élargissement de son périmètre d'action, l'arrivée de ce nouveau mode de transport à Reims permet de requalifier qualitativement les espaces traversés en lien avec le renouvellement urbain, de redistribuer l'espace au profit de la marche et du vélo mais également d'accélérer la transition énergétique du parc (bus zéro-émission, électriques à batteries ou à hydrogène), et de capter de nouveaux usagers/clients (avec notamment un temps de parcours et une régularité améliorés).

La recomposition de la place des Argonautes inscrite dans le cadre du NPRU, vise également à augmenter l'attractivité du secteur tout en préservant et dynamisant les commerces existants. Les interventions majeures consisteront à niveler et végétaliser la place, conforter le stationnement résidentiel et des commerces/services. Ce projet d'aménagement s'accompagne d'une opération de construction d'un immeuble d'activités sur la place rénovée (développée ci-après) ainsi que de la déconstruction de la maison de quartier, reconstruite par la Ville de Reims, à côté de l'espace aquatique du quartier lui-même rénové par Plurial Novilia.

## 1.2. L'ambition d'une agriculture urbaine aux Châtillons

Conscient des enjeux environnementaux qui s'imposent à nous, notamment la montée en puissance des besoins de nature en Ville, Plurial Novilia, filiale d'Action Logement et acteur majeur de l'habitat social, a souhaité s'engager pleinement dans cette démarche aux côtés de l'agglomération du Grand Reims et de la ville de Reims, avec pour ambition de :



- Rapprocher agriculture(s) et territoire,
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains ou encore de participer à la préservation de la biodiversité, et à la gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- Favoriser une approche globale d'économie circulaire et de métabolisme urbain, pour apporter de nouveaux services aux habitants, favoriser la création d'emploi et l'animation autour de l'agriculture urbaine, gages de valorisation du quartier et de ses habitants dans le reste de la ville,
- Donner une fonction à des espaces parfois délaissés,
- Et construire un projet économiquement pérenne, articulé en cohérence avec le phasage de la régénération urbaine des Châtillons.

D'après sa connaissance du territoire, de ses acteurs et de ses potentialités, Plurial Novilia place d'emblée le quartier des Châtillons au cœur de sa réflexion sur l'agriculture urbaine :

- Un quartier apprécié de ses résidents, doté d'un bon niveau de commerces et de services, qui connaît une rénovation urbaine d'ampleur ;
- Une localisation favorable à l'échelle de l'agglomération en termes de desserte routière : proximité de l'autoroute et de rocade, accès aisé au centre-ville, proximité aux parcs d'activités du cadran Sud-Est de l'agglomération ;
- Une bonne desserte en transports en commun renforcée à terme par la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service.

Outre les actions de cohésion sociale proposées sur le quartier et le dynamisme économique du territoire (présentant une offre très complète correspondant à une petite centralité secondaire à l'échelle de Reims), il faut aussi souligner que des formes d'agriculture urbaine ont déjà pris place sur le quartier, à savoir :

- Les jardins familiaux des rues Dumont d'Urville et Albert Camus, soit 14 terrains, propriétés de Plurial Novilia, confiés à une association de résidents du quartier, qui se fait l'écho du bon fonctionnement de ces sites, voire parfois d'une demande de parcelles à cultiver non satisfaite faute de jardin libre, et d'un voisinage respectueux.
- La mise à disposition d'un potager collaboratif sur le cœur d'ilot Descartes et de bacs de culture potagers installés en balcons sur 16 logements voisins, concomitamment au réaménagement des espaces extérieurs résidentiels du site d'installation. Depuis mai 2022, la société Happy Culture accompagne le public habitant volontaire pour cultiver ces espaces, via des ateliers gratuits de jardinage.

Au lancement de sa réflexion visant le développement d'autres projets d'agriculture urbaine aux Châtillons, en 2021, Plurial Novilia a réalisé une enquête auprès de ses clients habitant le quartier afin d'appréhender leurs attentes en la matière. Il en ressort que :



- Les répondants ont majoritairement envie de voir l'agriculture urbaine se développer sur le territoire, même s'ils sont moins nombreux à vouloir participer à des ateliers dans ce domaine (malgré du temps libre de manière homogène sur la semaine).
- Les habitants et les professionnels répondants souhaitent consommer et/ou proposer plus de produits locaux, mais le principal frein à l'achat est le prix de ces produits ainsi que la diversité de l'offre locale.

Au-delà d'une agriculture urbaine vécue comme une opportunité de végétalisation du cadre de vie, le besoin de reconnexion à la nature via la pratique est tout de même exprimé par certains. Offrir aux habitants la possibilité d'accéder à un espace cultivé, c'est aussi leur permettre de choisir ce qu'ils consomment à partir de leur propre production, si faible soit-elle, de se réapproprier leur alimentation, sans avoir pour ambition l'autosuffisance alimentaire.

Il est plutôt question de démarches, visant à préserver et à développer une agriculture urbaine incluant de nouveaux rapports entre l'humain et le reste du vivant : informer et sensibiliser les citoyens sur le fonctionnement et le rôle de l'agriculture, mais aussi sur l'origine des produits, la saisonnalité des fruits et légumes, le goût des aliments cueillis à maturité...

### 1.3. Intégration au projet « quartier fertiles » porté par le Grand Reims et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

L'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » a été lancé début 2020 par le Ministre Julien DENORMANDIE pour massifier l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires en renouvellement urbain : levier d'amélioration du cadre de vie et de transition écologique, de cohésion sociale, de développement local et de création d'emplois. 98 projets, portant sur près de 140 quartiers d'intérêt national et régional, ont été retenus dans le cadre de trois tranches d'appel à candidatures successives, qui se sont tenues entre septembre 2020 et octobre 2021. Depuis avril 2021, le Grand Reims est lauréat de l'appel à projets Quartiers Fertiles de l'ANRU.

Le projet porté par le Grand Reims vise à développer des projets variés d'agriculture urbaine au sein de plusieurs Quartiers Prioritaires de la Ville (Croix Rouge, Châtillons, Orgeval, Europe), avec la volonté d'y adosser des activités d'insertion socioprofessionnelle. L'insertion est, avec la tranquillité résidentielle, l'amélioration du cadre de vie et la jeunesse, un axe majeur du Contrat de Ville. Parallèlement, des associations et structures d'insertion (SIAE) rémoises cherchent à développer leurs activités autour de l'agriculture, de la viticulture et de la transformation de produits alimentaires. Un portage et/ou une articulation avec les structures locales est souhaité, afin de favoriser un développement économique endogène.

Ce projet vient interagir avec le programme Reims Nature et le Plan Alimentaire Territorial porté par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Les futurs projets d'agriculture urbaine doivent ainsi permettre de contribuer à plus de nature en ville, sensibiliser les habitants, et participer à produire une alimentation de qualité, accessible au plus grand nombre.

Outre les terrains identifiés sur le quartier Chatillons, qui font l'objet du présent AMI, le Grand Reims, en partenariat avec les bailleurs sociaux, est en train d'étudier la compatibilité de plusieurs autres sites avec un projet d'agriculture urbaine. Un autre AMI, porté par le Grand Reims, devrait être publié au cours du deuxième semestre 2023 sur un ou plusieurs de ces sites. A moyen terme, d'autres parcelles pourraient également être mise à disposition de porteurs de projets, dans une logique de développement de l'agriculture urbaine et de maillage du territoire du Grand Reims.

Les candidats de l'AMI porté par Plurial Novilia sont invités à intégrer dans leur projet ces perspectives : développement de la production sur d'autres parcelles, partenariat avec d'autres producteurs urbains, mutualisation d'outils de transformation...

## 1.4. L'objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) porte sur trois terrains mobilisés par Plurial Novilia, pour lesquels la compatibilité avec la culture nourricière en termes d'emplacement et d'ensoleillement a été confirmée par les études menées par le cabinet Agrosolutions, expert-conseil en agroenvironnement. Cet AMI a pour vocation de sélectionner le/les porteur(s) de projet qui viendront développer l'agriculture urbaine sur les sites sélectionnés

Le ou les projets proposés par les porteurs de projets agricoles devront répondre aux objectifs suivants :

- **Développer un équilibre économique pérenne**
- **Pratiquer une agriculture nourricière en priorité mais utile au sens large. Le projet a en effet été pensé avec une vocation productive à la base mais l'ambition reste ouverte à d'autres types de productions complémentaires : horticulture, paysagère, écologiques...**
  - ⇒ À destination au moins en partie, des habitants du quartier des Châtillons
  - ⇒ Via des techniques respectueuses de l'environnement : adaptation au changement climatique, économie d'eau, dépollution des sols, maintien de la biodiversité, etc.). Précisément pour ce projet, il est recommandé de mettre en place une Agriculture Biologique sur la zone de terre arable et en « sans utilisation de pesticides » sur les zones artificialisées, de prévoir une gestion de l'eau sobre ainsi que le recyclage des déchets organiques
- **S'intégrer à la vie du quartier, à l'écosystème local et au projet de développement du quartier voire plus largement au Grand Reims, au travers d'une ou plusieurs des actions ci-dessous.**
  - ⇒ De sensibilisation de la population aux enjeux de l'environnement et à l'alimentation saine et de proximité
  - Et/ou en matière d'insertion professionnelle
  - Et/ou d'accompagnement des pratiques amateurs

Les candidats ont la possibilité d'ajouter des objectifs dits « complémentaires » en plus de ceux énoncés ci-dessus.



## 2. PRESENTATION DES SITES & TYPOLOGIES DE PROJETS ATTENDUS



Tableau 1 : Synthèse des sites dédiés à l'agriculture et urbaine et des surfaces associées

Site	Adresse	Typologie d'agriculture urbaine attendue	Surface
Toiture d'un immeuble neuf d'activités	Place des Argonautes	Serre maraîchère ou en aquaponie	648 m <sup>2</sup>
Toiture de parking souterrain « Dalle »	Boulevard Vasco de Gama (face au n°4)	Maraîchage en bacs	1700 m <sup>2</sup>
Cœur d'îlot	Aux abords du 43 bis et 45 rue Dumont d'Urville	Maraîchage pleine terre	Environ 2000 m <sup>2</sup>

### 2.1. Toiture de l'immeuble neuf d'activités \_ Place des Argonautes

Le programme de renouvellement urbain prévoit une profonde réorganisation de la place des Argonautes, via notamment la déconstruction de :

- 4 bâtiments de logements afin d'ouvrir la place sur les cœurs d'îlots voisins et favoriser les circulations douces.
- La maison de quartier reconstruite à proximité de l'espace aquatique des Châtillons (par la ville de Reims).
- Stationnements résidentiels



Avec la réhabilitation de la Tour des Argonautes, ces opérations sont les premières actions entreprises sur la centralité permettant la transformation de la place, pour en faire un espace public ouvert, conforté, nivelé sur les voiries publiques au pourtour, conciliant ville et nature, afin d'accueillir différents usages et manifestations dont le marché hebdomadaire.



Vue aérienne de la Place des Argonautes 2022

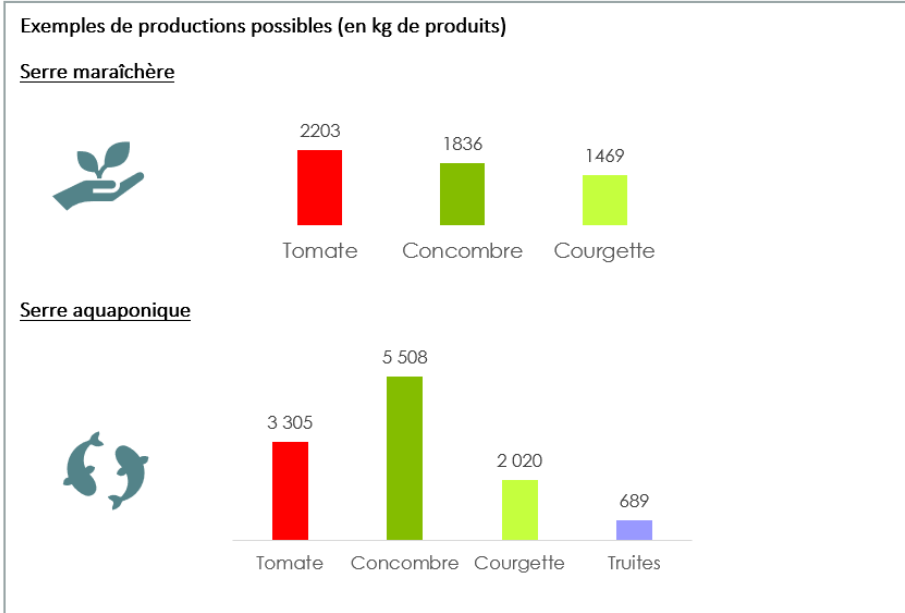
La place renouvelée accueillera un nouvel immeuble de locaux d'activités construit par Plurial Novilia en vis-à-vis de l'avenue Cook (zone d'implantation détournée en rouge).

Ce bâtiment, en cours de conception est projeté sur 3 niveaux :

- En sous-sol, un parking ainsi que la nouvelle rampe d'accès véhicules desservant des stationnements souterrains existants,
- Au RDC, l'Agence de proximité Plurial Novilia des Châtillons,
- Au 1er étage, des bureaux,
- En toiture, une serre maraîchère non accessible au public, dont la surface est estimée à 648m<sup>2</sup>.

L'installation d'un système aquaponie est une option envisageable.

L'exposition au soleil de ce site sera maximale et l'activité risquant de souffrir d'un excès de rayonnement et de chaleur, la serre sera partiellement vitrée. Une partie de la serre sera ainsi, couverte par des panneaux photovoltaïques.



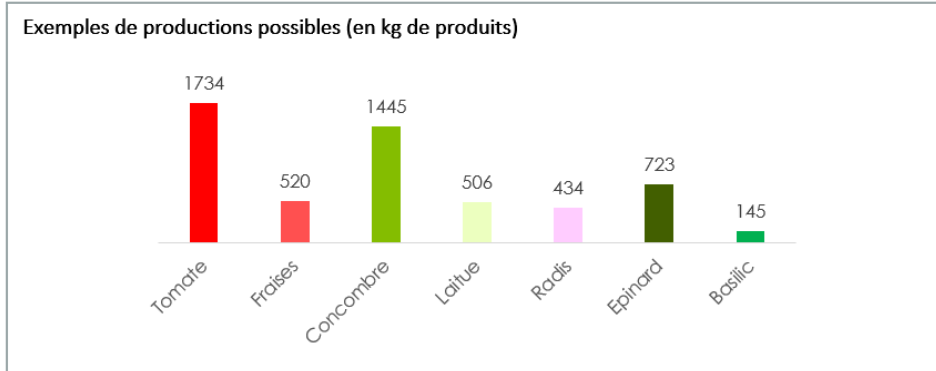
Ceci est un exemple de projection réalisé par Agrosolutions pour valider la rentabilité du projet mais Plurial Novilia reste ouvert à d'autres dimensionnements. Il est précisé également que ces calculs sont faits sur base d'un scénario non ERP (ne recevant pas du public).

## 2.2. La toiture de parking souterrain « Dalle » \_ Boulevard Vasco de Gama

La toiture de parking souterrain « la Dalle » de parking Gama 1 sera exploitable pour du maraîchage en bacs. Au total, une surface d'environ 1700 m<sup>2</sup> pourra être dédiée au projet d'agriculture urbaine sur ce site. L'ensoleillement journalier est compris entre 4 et 6 heures sur 40% de la dalle et supérieur à 6 heures sur les 60% restant.





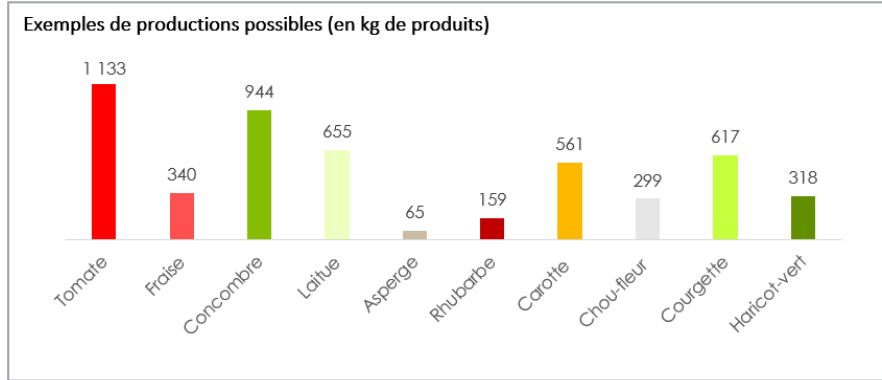


### 2.3. Cœur d'îlot aux abords du 43 bis et 45 rue Dumont d'Urville



Ce cœur d'îlot situé à l'arrière de l'avenue Georges Hodin est entouré d'immeubles linéaires et de plots. Environ 2000 m<sup>2</sup> de pleine terre seront exploitables pour le projet d'agriculture urbaine après traitement des surfaces aujourd'hui imperméabilisées. En effet, le parking actuel sera déplacé sur la dalle voisine, pour être désimperméabilisé et laisser place à un espace de maraîchage pleine terre.



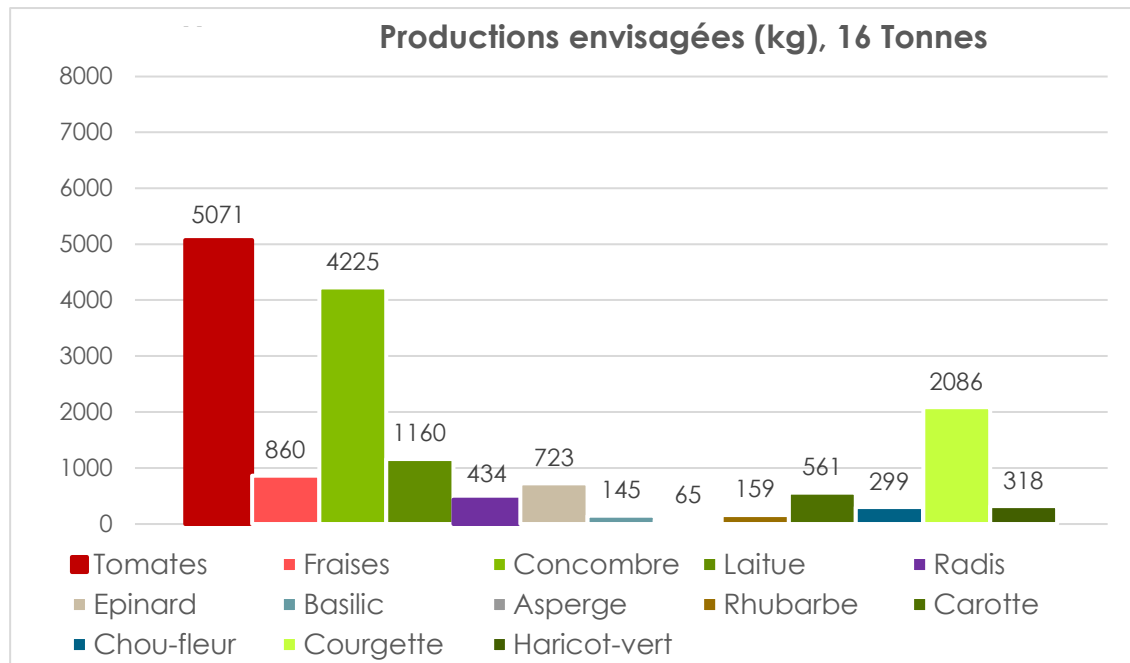


## 2.4. Exemple de scenarii possibles sur les 3 sites

Le cabinet de conseil-expertise Agrosolutions a simulé les productions possibles sur les terrains à destination de l'agriculture urbaine et estimé la rentabilité attendue. Les résultats de deux scenarii sont disponibles ci-dessous pour indication. Ceci est un exemple de projection réalisé par Agrosolutions pour valider la rentabilité du projet mais Plurial Novilia reste ouvert à d'autres dimensionnements.

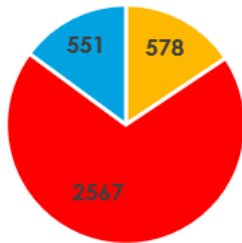
### SCENARIO 1 : SERRE MARAICHERE, CULTURES EN BACS ET MARAICHAGE PLEINE TERRE

Surface totale exploitable (hors allées, bâtiments...) = 3696 m<sup>2</sup>






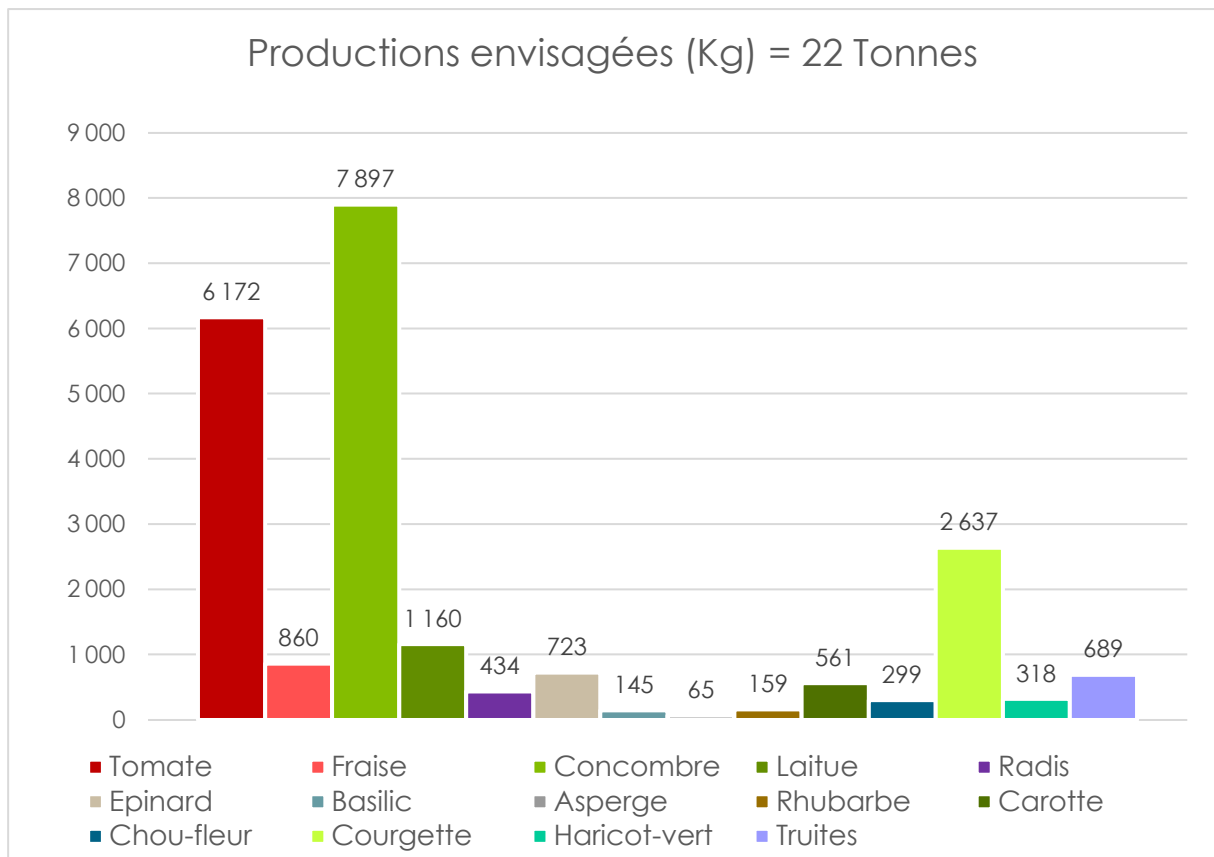
## SCENARIO 2 : SERRE AQUAPONIQUE, CULTURES EN BACS ET MARAICHAGE PLEINE TERRE

Surface totale exploitable (hors allées, bâtiments...) = 3696 m<sup>2</sup>



Légende :

-  Potager mi ombragé : 4h - 6h
-  Potager ensoleillé : >6h
-  Aquaponie / Hydroponie



### 3. CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DU FONCIER

#### 3.1. Aménagements des terrains

Plurial Novilia veillera à l'aménagement des espaces d'agriculture urbaine avant l'installation des porteurs de projet. Il s'engage à financer les investissements suivants relatifs à l'aménagement des terrains mis à disposition :

- Cheminements et sécurisation des sites
- Terrassement du terrain sur le site 3
- Analyses de sol du site Cœur d'îlot (sur le site 3)
- Amendements organiques à la livraison du site
- Travaux d'alimentation en eau et en électricité (à l'exception du système d'irrigation à la charge du ou des porteurs de projet)
- Serre en toiture avec installation de panneaux photovoltaïques sur le site 1

Plurial Novilia prendra également à sa charge les investissements suivants pour faciliter l'installation du porteur de projet :

- Bacs de compostage
- Bacs de cultures sur le site Dalle Gama (site 2)

D'éventuels ajustements de ce programme de travaux pourront être discutés avec le ou les lauréats sur la base d'un projet d'agriculture urbaine consolidé.

Le calendrier prévisionnel des aménagements prévus est noté à titre indicatif ci-dessous sous réserve d'évolutions potentielles du projet.

Toiture de l'immeuble neuf d'activités - Place des Argonautes :



Toiture de parking souterrain « Dalle » – Gama :



Cœur d'îlot :



## 3.2. Conditions de mise à disposition

Le présent appel à manifestation d'intérêt consiste à mettre à disposition 3 terrains pour la mise en place de projets d'agriculture urbaine sur une superficie totale de 4 348m<sup>2</sup>. Cette mise à disposition fera l'objet d'une contractualisation entre le propriétaire foncier et le(s) candidat(s) retenu(s).

Au cours d'une période test (d'une durée entre 1 à 3 ans, à convenir avec le porteur), un premier contrat type " convention d'occupation précaire " ou équivalent sera proposé. La convention test prévoira, le cas échéant, le versement d'une redevance librement déterminée entre les parties en contrepartie de la mise à disposition du bien à l'occupant.

Un contrat plus sécurisé, dont le régime restera à définir en fonction du profil de l'exploitant et de la nature de l'activité proposée, pourra ensuite être proposé une fois le projet mûr et financièrement solide. Le candidat fera part de sa préférence dans le dossier de candidature.

## 3.3. Suivi des projets

Afin de garantir au mieux l'implantation et la pérennité des projets, Plurial Novilia assurera un suivi du développement de l'activité, partagé au Grand Reims et ses partenaires dans le cadre du Comité de suivi Quartiers Fertiles. Dans cette perspective, le candidat lauréat rendra compte annuellement de l'avancement et l'évolution du projet par le biais de bilans quantitatifs et qualitatifs.

# 4. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION DES CANDIDATS

L'appel à candidature est ouvert **du 6 septembre 2023 au 10 novembre 2023**. Toute candidature reçue après le **10 novembre** sera considérée comme irrecevable. Les modalités de candidature sont détaillées ci-dessous.

## 4.1. Profil du candidat recherché

Les acteurs potentiellement concernés sont :

- Acteurs sociaux (associations, centres socioculturels, collectifs d'habitants, etc.),
- Acteurs économiques intéressés pour exploiter le terrain (agriculteurs, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc.),

**Un même opérateur peut proposer sa candidature sur l'ensemble des trois terrains ou sur une partie des terrains. La réponse en groupement de plusieurs co-traitants ou avec sous-traitant est possible.**

### Compétences agricoles

Le candidat devra démontrer une première expérience pratique en maraichage biologique et/ou autre activité agricole (salarial, stage...). Une formation agricole de niveau IV (bac pro, BPREA) sera un plus pour la candidature.

### Compétences économiques



Savoir construire un modèle économique viable et pérenne ;

- Commercialisation de la production agricole et réflexion sur l'offre : clientèle, sources de revenus, ressources pour optimiser la faisabilité opérationnelle et économique du projet ;
- Mettre en place un système de commercialisation : circuit-court, paniers solidaires, transformation des produits, etc.
- Développer une gestion intégrant le recyclage, la valorisation, etc.

### Compétences en animation de projet

Le candidat devra apporter des éléments justifiants qu'il dispose des qualités d'animateur nécessaires pour :

- Développer et faire vivre des lieux en lien avec les acteurs du territoire ;
- Mobiliser les habitants et développer auprès d'eux des actions de sensibilisation ;
- Développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles et éducatives, accessibles aux publics de tous âges.

## 4.2. Dossier de candidature

Vous êtes invités à manifester votre intérêt dès que possible par mail pour participer à la visite collective du site programmée le mercredi 20 septembre **et 3 novembre 2023** de 10h à 12h. Votre participation à cette visite est fortement conseillée. Les inscriptions se font à l'adresse suivante : [rjubera@agrosolutions.com](mailto:rjubera@agrosolutions.com).

Le dossier de candidature à remplir est disponible en annexe du présent AMI. Il comprend les éléments suivants :

- **En ce qui concerne le candidat ou la structure candidate :**
  - Les noms, prénoms du ou des candidat(s) ou l'identité juridique de la structure candidate le cas échéant (association, coopérative...). Dans le cas d'une candidature en groupement, préciser qui est l'interlocuteur principal.
  - Les coordonnées : téléphone, adresse électronique et postale
  - Les qualifications du ou des candidat(s) ou des membres de la structure candidate : détail du diplôme et des expériences pertinentes
  - Si concerné : le bilan comptable de la structure candidate
  - Le mode de conventionnement souhaité pour la mise à disposition du/des terrains et équipements.
- **En ce qui concerne votre projet :**
  - Une présentation du projet proposé : approche globale du système d'exploitation contenant les ateliers de production, les choix des débouchés, les techniques de culture mises en place ; les activités annexes, par exemple des ateliers pédagogiques (préciser la priorisation dans leur mise en place et les évolutions sur les emplois générés), etc.,
  - Une description de la méthode, des outils et de la temporalité de l'intégration dans le quartier et du lien fait avec les habitants (en tenant compte du planning prévisionnel de mise à disposition des terrains mentionné plus haut)
  - Un projet de développement économique et un premier plan de financement (liste des investissements prévus pour mettre en œuvre le projet et manière de les financer, coûts de fonctionnement, hypothèses sur les charges / chiffres d'affaires),

- o Les aménagements techniques complémentaires à suggérer si nécessaires, ainsi qu'une estimation des besoins en eau et en puissance électrique.

**Les dossiers sont à déposer :**

Par mail, sous format numérique, à : [rjuber@agrosolutions.com](mailto:rjuber@agrosolutions.com)  
Vous recevrez un accusé de réception dans les 7 jours à compter de l'envoi. Si ce n'est pas le cas, merci de réitérer votre démarche.

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 10 novembre 2023**

### 4.3. Sélection des candidats

Une pré-sélection des candidats sur dossier sera opérée par le cabinet Agrosolutions selon les critères suivants :

1. Les compétences démontrées par le candidat au travers de ses références
2. La capacité à générer une production utile pour les habitants et le territoire
3. Le développement d'un équilibre économique pérenne
4. L'intégration du projet à la vie et au développement du territoire
5. La capacité du projet à favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation des publics qui en sont éloignés  
Et/ou à sensibiliser les habitants au rôle de l'agroécologie et aux enjeux santé/alimentation  
Et /ou à transmettre des compétences

Le détail de la grille d'analyse des projets est fourni en annexe 2.

Une audition des candidats retenus sera organisée dans le mois suivant la clôture de l'appel à projet. Un jury de sélection examinera les projets proposés lors de cette audition. Les porteurs de projets seront sélectionnés à l'issue de ces entretiens.

## 5. CALENDRIER GLOBAL DE L'AMI

Pour rappel, l'appel à manifestation d'intérêt est ouvert du 6 septembre 2023 au 20 octobre 2023. Toute candidature reçue passé ce délai sera considérée comme irrecevable.

Dates	Etapas
6 septembre 2023	Lancement de la consultation
20 septembre 2023 et le 3 novembre 2023 de 10h à 12h	Visite collective de sites pour les porteurs de projet organisée par Plurial Novilia (RDV devant l'agence Plurial Novilia des Châtillons, située au 2 avenue Christophe Colomb à Reims)
10 novembre 2023	Date limite de dépôt des candidatures à l'AMI
Fin novembre-début décembre 2023	Audition des opérateurs pré-sélectionnés sur dossier
Mi-décembre 2023	Choix du ou des porteurs de projet finaux

Les demandes de renseignements complémentaires doivent se faire par mail adressé à l'adresse suivante : [rjuber@agrosolutions.com](mailto:rjuber@agrosolutions.com).

## ANNEXES

### Annexe 1 : Formulaire de candidature à compléter

*Sauf mention contraire, tous les items sont obligatoires et doivent être remplis par le candidat.*

NOM DU PROJET	
<b>LOCALISATION DU PROJET</b>	
<p>PÉRIMÈTRE</p> <p><i>Préciser le ou les terrains concernés par le projet.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> <i>Toiture d'un immeuble neuf d'activités</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Toiture de parking souterrain « Dalle »</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Cœur d'ilot</i></p>
<p>COHERENCE AVEC LE PROJET DE QUARTIER ET DE TERRITOIRE</p> <p><i>Il est attendu du candidat qu'il démontre sa compréhension du contexte, du quartier, de ses habitants et la façon dont il articule son projet en cohérence avec ces enjeux et les acteurs locaux</i></p>	
<b>PRÉSENTATION DU CANDIDAT OU DE LA STRUCTURE CANDIDATE</b>	
<p>CANDIDAT</p> <p><i>Nom et prénom du candidat</i></p> <p><i>Ou nom et statut juridique de la structure porteuse du projet</i></p>	



<p>CONTACT PRIVILÉGIÉ</p> <p><i>Indiquer le responsable de la candidature, sa fonction ainsi que ses coordonnées (téléphone, mail, adresse)</i></p>	
<p>ACTIVITE DU CANDIDAT</p> <p><i>Comment s'inscrit-il par rapport à votre activité professionnelle actuelle ?</i></p>	
<p>PARTENAIRES DU PROJET</p> <p><i>Si concerné</i></p>	
<p>QUALIFICATIONS</p> <p><i>Préciser les diplômes et expériences pertinentes du candidat ou membres de la structure candidate.</i></p> <p><i>Les CV détaillés seront à joindre en annexe.</i></p>	

DESCRIPTION DU PROJET	
DESCRIPTION DU PROJET  <i>Indiquer le système d'exploitation : les ateliers de production, les choix des débouchés, les techniques de culture mises en place ; les activités annexes...</i>	

<p>IMPACT SOCIAL ET ASSOCIATION DES HABITANTS AU PROJET</p>	
<p>IMPACT ENVIRONNEMENTAL</p> <p><i>Quels bénéfices du projet sur</i>  <i>Le maintien de la biodiversité</i>  <i>Le stockage du carbone</i>  <i>La gestion de l'eau</i></p>	
<p>MODÈLE ÉCONOMIQUE ET PLAN DE FINANCEMENT</p> <p><i>Il est attendu du candidat une description de son modèle économique en investissement et en fonctionnement (recettes, dépenses, évolution du modèle économique dans le temps.</i></p>	

AMENAGEMENTS NÉCESSAIRES SUR LES PARCELLES	
CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DU PROJET	

**Annexes à joindre au dossier de candidature :**

- Pour les structures candidates, si concernées, merci de joindre un bilan comptable lors de l'envoi du dossier de candidature.
- Les CV détaillés
- [FACULTATIF] Un compte de résultat ou le tableau suivant est rempli par les candidats les plus avancés dans leur projet pour les années d'amorçage de leur activité. Modèle ci-dessous.
- Tout autre document permettant d'explicitier le projet du candidat.



PRODUITS	MONTANT €	CHARGES	MONTANT €
Vente directe		Salaires	
Vente autres		Location locaux	
Activités connexes : animations, ateliers, etc.		Consommation produits agricoles	
Autres produits		Consommations courantes (eau, électricité, etc.)	
Autres produits		Autres charges	
Autres produits		Annuités amortissement	
<b>PRODUIT NET D'EXPLOITATION</b>		<b>MARGE BRUTE APRES AMORTISSEMENT</b>	

Annexe 2 : Critères de sélection du porteur de projet

Critères de sélection de l'AMI - Agriculture urbaine - Quartier des Châtillons - 2023				
Objectifs		Critères de sélection		Pondération des critères
<b>Objectif 1</b>	Produire pour nourrir en employant des techniques agroécologiques	Projet à vocation productive (nourricière et/ou non nourricières)		<b>25%</b>
		Mesures prises pour agir dans une démarche agroécologique		
<b>Objectif 2</b>	Développer un équilibre économique pérenne	Equilibre du modèle économique prévisionnel		<b>25%</b>
		Réalisme des hypothèses du modèle économique et de sa projection		
		Identification des sources de financement mobilisables		
<b>Objectif 3</b>	S'intégrer à la vie et au développement du territoire	Construire un projet en synergie avec les enjeux du territoire	Cohérence avec les enjeux du territoire	<b>25%</b>
			Connaissance et ancrage local envisagé, richesse des partenariats	
		Favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation des publics qui en sont éloignés	Proposition d'emplois en insertion ou plan de montée en compétences proposé	<b>25%</b>
			Capacité à mobiliser les jeunes, les femmes ou plus généralement les personnes éloignées de l'emploi sur le territoire	
		Sensibiliser les habitants au rôle de l'agroécologie et à l'impact de l'alimentation sur la santé	Compétences déjà existantes chez le candidat; pratiques respectueuses de l'environnement, améliorant la biodiversité, la qualité de l'air...	
			Ambitions réalistes des propositions d'activités relatives à la sensibilisation à l'environnement	
Accompagner les pratiques des amateurs ou des professionnels	Compétences de formation et transmission des connaissances			
	Cohérence entre les activités proposées et les activités productives du projet			